



---

« Mesdames, franchissez la barrière ! »

Saison 2019-2020

---



# Opération « Mesdames, franchissez la barrière ! » Saison 2019-2020

## Dossier District

### 1. Informations générales *(à compléter)*

- Ligue d'appartenance :
- District d'appartenance :
- Porteur(s) du projet au sein du District (Prénom/NOM) :
- Fonction(s)/mission(s) au sein du District :
- Numéro de téléphone :
- Email :
- S'agit-il d'une action de recrutement à l'attention des femmes dirigeantes :       Oui       Non
- Nombre de participantes à votre action :

## 2. Présentation générale de l'opération

L'opération « Mesdames, franchissez la barrière » est une action fédérale de féminisation dont l'objectif principal est de recruter des femmes dirigeantes.

Pour cette 8<sup>ème</sup> édition, le format de l'opération reste inchangé. Pour rappel, les Districts et les clubs peuvent organiser une action de recrutement à l'attention des femmes dirigeantes. Les Districts et les clubs lauréats de cette opération seront valorisés à l'occasion d'un match de l'Equipe de France Féminine en juin 2020.

### 2.1 Principe de l'opération

- **Au niveau du Club**
  - o Le club organise une action pour le recrutement de futures femmes dirigeantes, remplit le dossier dédié aux clubs, et l'envoie au District
  - o Quelques exemples d'actions : organiser/s'appuyer sur une manifestation départementale en invitant des femmes à un échange lors d'un moment convivial (pot, un match,...), organiser une activité foot en marchant, fitfoot, etc...
- **Au niveau du District**
  - o Le District recense tous les dossiers relatifs aux actions de recrutement menées au niveau local par les clubs et **désigne 2 clubs lauréats**
  - o Le District organise également une **action au niveau départemental** pour le recrutement de futures femmes dirigeantes, et remplit le dossier présent
- **Au niveau de la Commission Régionale de Féminisation (CRF)**
  - o La CRF recense l'ensemble des dossiers Clubs lauréats (2 par District) et les dossiers Districts
  - o La CRF communique ces dossiers Clubs et Districts à la Ligue du Football Amateur

### 2.2 Critères d'éligibilité

- Les clubs récompensés devront être affiliés à la FFF
- L'action présentée devra avoir été réalisée à minima sur la saison 2019-2020
- Le dossier doit être dûment complété, chaque partie devant être renseignée
- L'évaluation des dossiers reposera sur une grille d'évaluation comprenant des critères qualitatifs et quantitatifs

### 2.3 Calendrier

- **Entre septembre 2019 et avril 2020** : le District organise une action de recrutement pour les femmes dirigeantes
- **Mi-avril 2020** : le District réceptionne l'ensemble des dossiers Clubs et désigne 2 clubs lauréats. Parallèlement, le District remplit le dossier présent. Le District enverra donc son dossier et les 2 dossiers Clubs lauréats à la CRF
- **Le 27 avril 2020 au plus tard** : chaque Commission Régionale de Féminisation envoie à la Ligue du Football Amateur par voie électronique ([ctruong@fff.fr](mailto:ctruong@fff.fr)) les dossiers Districts et les dossiers Clubs lauréats (2 par District). Tout document annexe fournis sera pris en compte dans l'évaluation des dossiers (utilisation des supports de communication fédéraux, fiches contacts récupérées, photos, articles de presse, etc...)
- **Début mai 2020** : le jury se réunit pour l'évaluation des dossiers, et désigne les clubs et Districts lauréats
- **Début juin 2020** : les clubs et Districts lauréats pourront assister et être valorisés à l'occasion d'un match de l'Equipe de France Féminine



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DE FOOTBALL

**3. Descriptif de votre action** (*objectif, contenu de l'action, date, lieu et concept de l'événement, nombre de femmes présentes, profil des participantes, etc...*)

**4. Précisez si des parties prenantes ont contribué au projet** (*Ligue, club, collectivité, commissions départementales, partenaires, etc...*)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DE FOOTBALL

**5. Evaluation de l'impact du projet** (*bilan, résultats quantitatifs et qualitatifs de l'action, résultats espérés et/ou obtenus, etc...*)

**6. Axes d'améliorations de l'action**

**7. Autres initiatives menées par le District pour la féminisation de l'encadrement**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62